

CosfibelPremium

PASSIONATELY CREATIVE

CosfibelPremium

PASSIONATELY CREATIVE

Global Compact

Rapport d'activité



WE SUPPORT

24/03/2015

CosfibelPremium

PASSIONATELY CREATIVE

2015.03.15

H.E. Ban Ki-Moon
Secretary-General
United Nations
New York, NY 10017
USA

Dear Mr. Secretary-General,

I am please to re-confirm that COSFIBEL PREMIUM supports the ten principle of the Global Compact with respect to human rights, labor, environment and anti-corruption. We want to renewed commitment to the initiative and its principles.

With this communication, we express our intent to advance those principles within our sphere of influence. We are committed to making the Global Compact and its principles part of our strategy, culture and day-to-day operations of our company, and to engaging in collaborative projects which advance the broader development goals of the United Nations, particularly the Millennium Development Goals. COSFIBEL PREMIUM already made a clear statement of this commitment to our stakeholders and the general public.

We recognize that a key requirement for participation in the Global Compact is the annual submission of Communication on Progress (COP). Here is our 3rd annual communication that describes all we made this past year to implement the ten principles.

Sincerely yours,

M. Ilan SCHINAZI
CEO, COSFIBEL PREMIUM

COSFIBEL PREMIUM
696 Rue Yves Kermen
92100 Boulogne Billancourt
Tél.: 01 55 60 21 30 Fax : 01 55 60 00 73
RCS Nanterre B 388 518 821

696, rue Yves Kermen - 92100 Boulogne - France

Tel: +33(0)1 55 60 21 30 - Fax: +33(0)1 55 60 00 73 - www.cosfibelgroup.com

Principes relatifs aux Droits de l'Homme et au Droit du Travail

Le Groupe COSFIBEL adhère sans réserve à La Déclaration des Droits de l'Homme. En effet, notre Groupe travaille avec des partenaires dans des zones géographiques où les risques de non-respects de ses droits peuvent être élevés.

Notre Groupe a donc, depuis de nombreuses années, engagé des démarches visant à promouvoir le respect de ces principes relatifs aux Droits de l'Homme et du Travail.

1/ Le Groupe a mis en place un document de référence : « CORE VALUES » diffusé à l'ensemble des salariés du Groupe et visant à communiquer sur les valeurs du groupe. Ce document comprend notamment les éléments suivants :

« Respect de la personne humaine et de son environnement

- Le Groupe COSFIBEL adhère et sans réserve à la Déclaration des Droits de l'Homme ainsi qu'au « United Nation Global Compact Program » et met tout en œuvre pour en être un disciple actif et attentif.
- Le Groupe COSFIBEL respecte, là où il est présent et là où il agit, les lois des états qui s'appliquent, mais aussi les principes éthiques et civiques en vigueur.
- Le Groupe COSFIBEL est un fervent adepte du développement durable et souscrit aux préceptes qu'il implique dans la vie des affaires aux plans économique, écologique et social.
- COSFIBEL met en œuvre un programme de responsabilité sociale afin de développer la présence dans ses effectifs des minorités et les personnes ayant des handicaps.

Aujourd'hui, 100% de nos salariés sont informés et ont pris connaissance de ce document qui est remis à chaque nouvel arrivant et est intégré à notre Manuel Qualité.

Principes relatifs aux Droits de l'Homme et au Droit du Travail

2/ Le fait de travailler avec des pays « à risque » en matière de respect des Droits de l'Homme et du Travail nous a poussé à mettre en place des processus d'audits sociaux de tous nos fournisseurs.

Ces campagnes d'audit de type SA8000 / SMETA SEDEX sont réalisées depuis plusieurs années et font l'objet d'une programmation rigoureuse avec un suivi régulier du statut de notre panel de fournisseurs.

Nous avons une ressource totalement dédiée à cette fonction d'audit social et de suivi des plans d'actions de progrès et ce sont plus de 580 actions d'audit qui ont été effectuées depuis 2007, année du début de la démarche. En 2014, COSFIBEL Premium a réalisé 102 pré-audits internes (réalisés par notre auditeur interne), et 27 audits externes (réalisés par des tiers)

3/ Nous avons également fait évoluer nos « General Terms of Purchase » afin d'y inclure un certain nombre de principes sociaux à respecter. Chaque commande transmise aux fournisseurs doit être accompagnée de ce document qui indique entre autre, notre politique éthique et sociale et oblige au respect des règles suivantes :

- o Aucun enfant de moins de 16 n'est impliqué à aucun stade du business
- o Aucun travail forcé, d'aucune sorte, n'a lieu à aucun stade de nos productions.
- o Aucun travail dangereux ou non déclaré n'est utilisé pour nos propres produits.
- o Aucune discrimination de quelque nature que ce soit n'a lieu dans nos usines.

Aujourd'hui, 100% de nos commandes sont envoyées accompagnées de ce document afin que chacun de nos partenaires en ait connaissance et les accepte.

Nous imposons une « tolérance zéro », cela veut dire que nous arrêtons notre collaboration avec les fournisseurs ne respectant pas une ou plusieurs règles.

Principes relatifs aux Droits de l'Homme et au Droit du Travail

4/ En 2014, COSFIBEL Premium poursuit son programme CARES®.

CARES pour: « Cosfibel Actions for Responsible and Ethical Sourcing ».

C'est une méthode d'achats innovante qui promeut un nouveau type de partenariat. Ces fournisseurs encouragent l'inclusion sociale en aidant les personnes économiquement vulnérables à trouver du travail. CARES aide le commerce équitable, les groupes minoritaires, les entreprises de petite taille, les personnes handicapées, les entreprises d'insertion sociale.

Concrètement, les objectifs fixés sont les suivants :

- Promouvoir l'emploi des personnes handicapées chez nos fournisseurs.
- Promouvoir les entreprises d'insertion sociale chez notre fournisseur en intégrant les services et produits de ces entreprises.
- Promouvoir des produits socialement inclusifs : trouver les petits producteurs et leur donner accès au marché mondial. Pour cela nous souhaitons rassembler leurs produits dans un catalogue que nous proposerons à nos clients.

Des actions concrètes ont été réalisées en 2014 :

- Lancôme Beauty Box
 - Ouverture d'un atelier à Shanghai employant 52 personnes handicapées à mi-temps en partenariat avec Fudam University et l'association Fudong pour un projet de l'Oréal (Beauty Box).
 - L'ensemble des phases de formation, validation et opération de conditionnement ont duré 9 mois.
 - Les personnes handicapées ont travaillé sur le conditionnement de 55 000 produits pendant 8 semaines.
 - Cosfibel s'est impliqué dans le suivi au jour le jour et dans toutes les étapes.



Principes relatifs aux Droits de l'Homme et au Droit du Travail

- On réitère cette opération en 2015 avec des effectifs qui compteront 120 personnes du fait de nouvelles opérations pour l'Oréal.
- 1 atelier lié au conditionnement de produit l'Oréal a été monté en France et ceci a permis l'emploi de 12 personnes handicapées et nous reconduisons cette action.
- Partenariat avec une entreprise Turque engagée dans l'achat éthique :
 - Certification FLO CERT.
 - Achat de matières aux normes « Fair for Life ».
 - Réinjection de primes perçues au sein de la communauté ou dans le développement socio-économique des employés et leur communauté.
 - Certification GOTS.
 - Emploi de plus de 3% de personnes handicapées.

Nous impliquons les parties prenantes et la communauté environnante dans nos programmes :

- Des relations avec des ONG dans les pays où nous travaillons.
- Un partenariat avec Fudam University et l'association Fudong dont le but est d'aider des personnes handicapées à la réinsertion professionnelle.
- Depuis plusieurs années, Cosfibel confie à 3 ESAT des opérations régulières de retouche, reprise et tri. Ces activités permettent l'emplois de nombreuses personnes handicapées.

Nous souhaitons en 2015, continuer à développer et promouvoir ce programme auprès de nos fournisseurs et clients.

Principes relatifs à l'environnement

1/ Le Groupe COSFIBEL est engagé depuis plusieurs années dans une démarche active en faveur du développement durable dont l'un des 3 piliers est le respect de l'environnement (maîtrise de ses déchets, économies d'énergie, protection et sécurité de ses salariés,...).

En 2007, la création d'une Direction Développement durable intensifie cette démarche.

Notre charte de valeur inclut également la notion de développement durable et de respect de l'environnement.

2/ Dans notre activité, c'est l'**empreinte Transport** qui est importante.

Pour tenter de la réduire au maximum, nous privilégions le transport maritime (par rapport au transport aérien) qui est le moyen de transport le moins impactant pour l'environnement.

Aujourd'hui environ 90% de nos transports de marchandises sont effectués en maritime.

Notre objectif est de tendre vers 100% de nos transports de marchandise en maritime.

3/ En 2009, nous avons réalisé un **bilan carbone** de notre Groupe.

Le plan d'action développé à la suite de ce bilan carbone va continuer de s'amplifier par la recherche constante de solutions plus respectueuses de l'environnement. Les grands axes sont :

- o La réduction des volumes par l'optimisation des conditionnements grâce à l'acquisition d'un logiciel de calcul (Cape pack).
- o La recherche de sourcing alternatif hors Asie s'est intensifiée en 2014. L'objectif de ce sourcing est de diminuer la durée de trajet et l'empreinte carbone de nos transport.

Principes relatifs à l'environnement

4/ Nos « General Terms of Purchase » comprennent également des engagements en matière d'environnement, notamment des recommandations concernant les matériaux utilisés :

- L'ajout volontaire de substance chimique pouvant être dangereuse pour la santé ou pour l'environnement est strictement interdit.
- Nous voulons utiliser des matériaux recyclés lorsque la qualité et les quantités sont disponibles. Nous voulons également être tenu informés de toute éventualité d'utilisation de matériaux recyclés dans le but d'offrir cette possibilité à nos clients.
- Le volume de l'emballage doit être aussi petit que possible.
- Papier et carton doivent être ECF (Elementary Chloride Free).

Le respect des réglementations concernant les substances chimiques et la protection des ressources naturelles de chaque pays et régions est notre priorité. Nous avons un programme strict concernant les réglementations européennes Reach et la nouvelle réglementation « bois » par exemple. Nous sommes également attentifs à toutes les évolutions hors Europe (normes textiles USA et Japon, proposition 65 de Californie...) mais respectons au-delà de ces normes les exigences supérieures soit de notre propre initiative, soit émanant de nos clients.

Principes relatifs à l'environnement

5/ Depuis 2010, Cosfibel Premium s'est engagé à fabriquer des produits et packaging certifiés FSC (Forest Stewardship Council) et nous promotionnons cette politique auprès de nos clients.

L'objectif de la certification FSC est de promouvoir la gestion responsable des forêts au niveau mondial. Cela correspond à une gestion écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable afin de répondre aux besoins des générations actuelles et futures.

Il existe 3 types de labels FSC :

- o FSC 100% : la totalité du produit provient de forêts certifiées FSC
- o FSC Mixte : le produit est fabriqué à partir de fibres de bois issues de forêts certifiées FSC (matières recyclées et/ou de bois contrôlés FSC)
- o FSC Recyclé : la totalité du produit est fabriqué à partir de matières recyclées

Un audit annuel est programmé afin de vérifier la conformité de l'entité.

Principes relatifs à la lutte contre la corruption

1/ Nos « General Terms of Purchase » comprennent des mentions destinées à prévenir la corruption :

« Aucune corruption, d'aucune sorte. Les cadeaux ne sont pas autorisés ».

2/ De plus, un **document de référence** énumérant les règles de Contrôle Qualité existe. Ce document est destiné à tous nos salariés asiatiques (notamment ceux en charge des Contrôle qualité) ainsi qu'à l'ensemble de nos fournisseurs. Ce document comporte les règles à suivre dans le cadre de ces Contrôle et comprend notamment les 2 thèmes suivants :

- Transport / Repas / Logement :
 - Les employés de COSFIBEL sont à la charge UNIQUEMENT de COSFIBEL.
 - Les usines ne sont pas tenue de participer à quelque dépense que ce soit, et si tel était le cas, cela doit être déclaré à des fins de transparence.
- Comportement et intégrité des employés de COSFIBEL
 - Les employés de COSFIBEL ne doivent JAMAIS demander, participer ou être impliqués dans un cas de corruption, dessous-de-table, cadeau ou avantage.
 - Les employés de COSFIBEL ne doivent JAMAIS demander d'argent, de cadeau ou d'avantage.